

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : Non concerné
- 9.2 Feux de croisement : Non concerné
- 9.3 Feux de position :
- 9.3.1 Avant : 2
- 9.3.2 Latéraux : Non
- 9.4 Feux de position arrière : 2 mutuellement incorporés aux feux stop
- 9.5 Indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : Non concerné
- 9.5.2 Arrière : 2 groupés au bloc feux arrière
- 9.5.3 Latéraux : Non concerné
- 9.6 Feux stop : 2 mutuellement incorporés aux feux de position
- 9.6.1 Troisième feu central : Non concerné
- 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant ou groupé au bloc feux arrière
- 9.8 Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Avant : 2
- 9.8.2 Arrière : 2 triangulaires indépendants ou groupés au bloc feux arrière
- 9.8.3 Latéraux : 4
- 9.9 Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les feux de direction commandé par le véhicule tracteur
- 9.10 Feux de marche arrière : Non
- 9.11 Feux de brouillard :
- 9.11.1 Avant : Non concerné
- 9.11.2 Arrière : 1 indépendant à l'arrière gauche, ou 2 groupés aux blocs feux arrières
- 9.12 Feux d'encombrement :
- 9.12.1 Avant : Non
- 9.12.2 Arrière : 2
- 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Non
- 9.14 Feux spéciaux : Non

10. DIVERS

- 10.1 Accessoires : Néant
- 10.2 Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur : Avant droit
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le châssis à l'avant droit
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
- VLC : Identification constructeur
- TPG352 : Type de remorque
- R : Timon réglable
- 06 : Année de fabrication
- 00001 : Numéro d'ordre de fabrication composé de 5 chiffres
- 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : VLCTPG352R0600001
- 10.2.5 Identification du moteur : Non concerné
- 10.3 Marques d'identité du transformateur : Non concerné
11. VISITES TECHNIQUES : Non concerné

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, que les véhicules de catégorie internationale O2, genre REM, marque Hubière dont le type variante version suit : TPG352R, livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R311-1 à R318-5, R321-20 et R413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Fait à Valenciennes, le 03/01/2007 Vu et approuvé. Enregistré sous le n° V-104-06
Le Technicien Supérieur en Fait à Valenciennes, le 03/01/2007
Chef de l'industrie et des Mines Pour le Directeur et par délégation,
P. CARON P/Le Chef du Groupe de Valenciennes,
par interim.
P. LAMACQ

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, REMORQUES HUBIERE SA, ZAC La Marlière, 59613 FOURMIES, constructeur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

(1) DENOMINATION :

- (D1) Marque : HUBIERE
- (D2) Type, Variante, Version : TPG 352 R
- (D3) Dénomination commerciale : TPG352R
- (E) N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type : VLCTPG352R0700183
- (F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 3500
- (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 3500
- (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : Non concerné
- (G) Masse en service (G1+75)(kg) : Non concerné
- (G1) Poids à vide national (PV)(kg) : 700
- (J) Catégorie internationale : O2
- (J1) Genre national : REM
- (J3) Carrosserie (désignation nationale) : PTE-ENG
- (K) Numéro de la réception par type : V-104-06
- (P1) Cylindrée (cm³) : Non concerné
- (P2) Puissance nette maximale (kW) : Non concerné
- (P3) Source d'énergie : Non concerné
- (P6) Puissance administrative (CV) : Non concerné
- (Q) Rapport Puissance/Masse : Non concerné
- (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : Non concerné
- (U1) Niveau sonore à l'arrêt (Db[A]) : Non concerné
- (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (min⁻¹) : Non concerné
- (V7) CO₂ (g/km) : Non concerné
- (V9) Classe environnementale : Non concerné

- est entièrement conforme au type variante dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;

et peut de ce fait, être immatriculée sans autre prescription complémentaire (homologation) ;

- sort de nos usines, le 06/12/2007

pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du constructeur)
Fait à Fourmies, le 06/12/2007

(1) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7, R 317-15 à R 317-17 et R 318-1 à R 318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

LOXAM

ZI Nord - BP 117
1, rue Lazare Carnot
59004 ALENCON Cédex

REMORQUES HUBIERE

S.A. au capital de 215.000 Euros

ZAC LA MARLIERE

59613 FOURMIES CEDEX

Tel : 03 27 59 54 00 Fax : 03 27 57 40 72

Cede APE 042 R - RCS AVESNES B 344 766 258 00026

N° TVA FR 08 344 766 268

Le Constructeur,